

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUI 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1553 :

Ravine des Cafres - Cession d'un foncier cadastré section EV n°1106 partie à Mme Diandra Herminie Marie Charline ALAGUIRISSAMY CARPAYE

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1553-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1553 : Ravine des Cafres - Cession d'un foncier cadastré section EV n°1106 partie à Mme Diandra Herminie Marie Charline ALAGUIRISSAMY CARPAYE.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et de sa valorisation, des actions sont engagées en vue de mettre fin aux occupations sans titre et aux empiètements sur le domaine privé de la Commune de Saint-Pierre. Quand cela est possible, et dans la mesure où le foncier n'est plus concerné ou n'a plus d'intérêt pour un projet public, la régularisation de l'occupant sur place est envisagée.

Lors d'un bornage contradictoire établi à la demande de Mr ALAGUIRISSAMY CARPAYE Jean Charles (demeurant au 17 bis rue Leconte Delisle 97442 Saint-Philippe) propriétaire de la parcelle cadastrée section EV n°958, il a été constaté que ce dernier empiète une partie du délaissé communal cadastré section EV n°1106.

- Vu l'acte de donation-partage en date du 15/12/2023 établi par la SELAS Le Goff Omarjee et Associés, dans lequel Mr ALAGUIRISSAMY CARPAYE Jean Charles a donné la nue-propriété du bien cadastré section EV n°958 à sa fille Mme Diandra Herminie Marie Charline ALAGUIRISSAMY CARPAYE (demeurant au 26 Révérend Père Christian Fontaine 97410 Saint-Pierre).

Les démarches de régularisation engagées avec Mr ALAGUIRISSAMY CARPAYE Jean Charles se sont poursuivies avec sa fille, Mme Diandra Herminie Marie Charline ALAGUIRISSAMY CARPAYE, désormais propriétaire.

- Vu l'avis de France Domaine en date du 13/12/2023 réf. DS 14751395 valable jusqu'au 12/12/2024

- Vu le courrier de Mme Diandra Herminie Marie Charline ALAGUIRISSAMY CARPAYE donnant son accord pour la régularisation de l'empiètement sur le bien communal cadastré section EV n°1106 partie

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• De CEDER à Mme Diandra Herminie Marie Charline ALAGUIRISSAMY CARPAYE demeurant au 26 Révérend Père Christian Fontaine 97410 Saint-Pierre, le délaissé ci-dessous désigné :

Foncier concerné par la cession (en l'état)

Référence cadastrale	Superficie	Zonage au PLU approuvé	Adresse	Situation
Section EV n°1106 partie	539 m ² environ (à définir par mesurage)	Zone U3	Rue du Révérend Père Christian Fontaine (97410)	Empiètement et occupation sans titre sur délaissé

• De FIXER les conditions de vente :

. **Prix de vente** : moyennant le prix de **129 250 € HT** en référence à l'avis des domaines valable jusqu'au 12/12/2024, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. **Délais de signature** : au plus tard le 12/12/2024. Passé cette date et en l'absence de signature de l'acte de vente, le dossier deviendra caduc.

. **Destination** : régularisation de l'empiètement – Rattachement à la parcelle cadastrée section EV n°958

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1553-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

- De l'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Handwritten signature of Michel Fontaine in blue ink.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1553-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024